



Le 29 mars 2018

**Par SDÉ, courriel et messenger**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2017-110 d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle de mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-4015-2017 / Notre référence : R054908 JOT**

---

Chère consoeur,

Le Coordonnateur dépose auprès de la Régie de l'énergie une version amendée de la demande de révision relativement au dossier mentionné en objet.

Les originaux vous parviendront dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir, chère consoeur, nos meilleures salutations.

*(s) Me Simon Turmel en l'absence de :*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT/sg

p. j.

c. c. Intervenant (par courriel seulement)